

Darmanin prépare de vastes réductions d'effectifs à Bercy

PAR ROMARIC GODIN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 12 JUILLET 2018



Le ministre du budget Gérard Darmanin. © Reuters

Le ministre a annoncé une réorganisation des services de Bercy et des suppressions de postes qu'il n'a pas voulu chiffrer. Derrière la narration, se profile une nouvelle saignée à la Direction générale des finances publiques.

Le gouvernement tente de déminer la baisse des effectifs dans l'administration des finances publiques. Mercredi 11 juillet, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé devant plus de 600 cadres de Bercy une vaste reconfiguration de l'administration, et en particulier de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), sans néanmoins évoquer un objectif de réduction de postes.

Un chiffre avait été dévoilé lundi 9 juillet par le quotidien *Les Échos*, celui d'un « *peu moins de 20 000 postes supprimés* » d'ici cinq ans. Une véritable saignée pour la DGFIP, qui compte aujourd'hui 103 000 agents et qui a vu leur nombre reculer de 30 000 en treize ans. L'objectif cité par le quotidien laissait entendre une réduction de 4 000 emplois par an, soit davantage que les départs à la retraite qui s'élèvent à 3 500 par an, et plus de deux fois le rythme moyen de ces dernières années.

Alors que le gouvernement doit faire face à la présentation d'un budget s'annonçant très restrictif et que le président de la République n'est pas parvenu à se débarrasser de son image de « président des riches », cette nouvelle annonce, qui a causé de nombreux remous en interne à Bercy, était malvenue. Gérard Darmanin l'a démentie dès lundi. En réalité, cette information est venue malmener un beau récit qu'il

se proposait de mettre en paroles ce mercredi : lancer une réorganisation des missions et des services, puis évaluer les postes que l'on pouvait supprimer.



Le ministre du budget Gérard Darmanin. © Reuters

Ainsi, comme l'a indiqué le ministre, le gouvernement prendrait « *les choses dans le bon ordre : d'abord les missions, ensuite les moyens et les effectifs* ». Les baisses d'effectifs seraient le fruit d'un gain d'efficacité, une sorte d'issue nécessaire, une fois l'administration rendue meilleure. Le storytelling gouvernemental est bien connu : donner une impression d'efficacité et de pragmatisme. « *Ni le rabot généralisé, ni la pyramide des âges d'un service ne tiennent compte de l'évolution des attentes de nos concitoyens* », a souligné le ministre pour donner force à cette idée d'une priorité donnée au service avant celle donnée aux coupes budgétaires.

Réorganisation tous azimuts

Aussi le ministre a-t-il insisté sur le redéploiement des services sur les territoires, sur la simplification de la fiscalité ou sur le « saut technologique » de cette administration. Mais ces grandes évolutions demeurent très ciblées vers les baisses d'effectifs. Ainsi, le ministre propose davantage de présence dans les territoires, avec notamment des transferts de personnel de l'Île-de-France vers les régions. Mais en parallèle, ces redéploiements s'accompagneront de la mutualisation de services, avec le développement des maisons de service public ou la création de services au sein des collectivités locales, tandis que la gestion du numéraire sera sous-traitée progressivement à un tiers.

Au bout du compte, cette « présence » risque d'être minime, et pas toujours très lisible. Par exemple, ce tiers qui acceptera les paiements en espèces souvent prisés par les personnes âgées ou fragiles ne sera pas l'interlocuteur fiscal de cette personne. Il faudra aller ailleurs. Il sera utile, du reste, d'observer la réalité de ce redéploiement. *Les Échos* évoquaient la création

d'un « *service unique au particulier* » par département. Ce qui est sûr, c'est que ce redéploiement territorial semble une occasion évidente de réduire l'emploi.

Gérald Darmanin a également évoqué la suppression de la taxe d'habitation, celle de 25 « petites taxes » ou encore le passage au prélèvement à la source pour justifier des réorganisations, ce qui, là encore, ne peut que sous-entendre des baisses d'effectifs. Tout comme évidemment le « saut technologique », présenté comme une forme de panacée. Ces évolutions seront-elles développées en interne ou en externe ? Le ministre ne le dit pas, mais promet des investissements. Pour autant, l'effet sur l'emploi – et incidemment sur la sécurité des données – n'est pas le même.

Le ministre a promis d'insister sur l'intelligence artificielle et le traitement de données pour « *nous permettre de rendre encore plus efficace le contrôle fiscal* ». Ce faisant, il ouvre la porte à ce qui n'a jamais encore été fait : la réduction des effectifs chargés de ce contrôle. « *Jusqu'ici, le contrôle fiscal avait toujours été sanctuarisé lors des coupes d'effectifs, mais désormais il n'est plus possible de le faire si on veut encore réduire les postes* », explique Nicolas Thirion, secrétaire national CGT Finances publiques.

Cela entre évidemment en très forte contradiction avec la volonté affichée du gouvernement de lutter contre la fraude fiscale, puisqu'une nouvelle loi sur le sujet est devant le Parlement. C'est également en contradiction avec les choix du gouvernement sur le sujet : Gérald Darmanin n'a brisé le verrou de Bercy, c'est-à-dire le monopole du ministère sur le dépôt de plainte, que dans les cas les plus graves, environ un millier. Pour les 15 000 autres cas traités par l'administration, l'exécutif défend encore la priorité donnée à la négociation, sous prétexte que celle-ci permet une meilleure rentabilité fiscale. Soit, mais le choix de l'automatisation de la détection de la fraude, en supposant qu'elle soit plus efficace, ne permettra que d'engorger encore les services chargés de négocier avec les contribuables indécents. À moins que, par

la grâce du « droit à l'erreur », le ministre n'entende pouvoir classer encore davantage de dossiers et couper ainsi davantage dans les effectifs...

Coût social majeur à attendre

Globalement, cette « réorganisation » ressemble à un immense plan social enrobé dans de bonnes intentions, mais partout se dresse le spectre des économies d'échelles et des réductions d'effectif. Du reste, la DGFIP est l'administration qui, de coutume, est celle qui participe le plus aux réductions d'effectif dans la fonction publique. Gérald Darmanin a promis que cette administration ne « *connaîtra[it] pas un sort différent des autres administrations de l'État* ». Ce qui ne signifie rien en termes d'ampleur des réductions de poste, puisque les conditions de ces réductions de poste vont être créées.

De fait, le ministre a dû brièvement, à la fin de son intervention, reconnaître le coût social de ces mesures : « *Il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public.* » Il a d'ailleurs ajouté que c'était là un « *engagement du président de la République* ». Ce dernier compte supprimer 50 000 postes d'ici à 2022. Gérald Darmanin a relancé le fameux plan de « *départs volontaires* » qu'il avait évoqué en février. Or un tel plan n'a de sens que s'il faut réduire les effectifs au-delà même des départs en retraite, ce qui rend les chiffres avancés par *Les Échos* en début de semaine particulièrement crédibles. Le gouvernement crée sous des prétextes pleins de bonne volonté les conditions qui lui permettront de réaliser la pire baisse d'effectifs de l'histoire de l'administration fiscale.

Vers une privatisation de certaines missions ?

Nicolas Thirion estime, de son côté, qu'après des années de coupes dans les effectifs, l'administration de la DGFIP est « *à l'os* ». « *Il est tout simplement impossible de réduire les effectifs sans affecter nos missions* », explique-t-il. Or, paradoxalement, la DGFIP va hériter les missions de recouvrement de la douane. Comment faire dans ce cas ? Évidemment transférer une grande partie de la gestion de ces missions ailleurs, notamment au secteur privé. Le portrait de la réorganisation territoriale de

l'administration fiscale qu'a dressé Gérard Darmanin montre ainsi une volonté de mise en commun de moyens avec d'autres administrations et avec des tiers, comme on l'a vu. Mais le contribuable, surtout le plus fragile, y trouvera-t-il son compte ?

Nicolas Thirion estime que le mouvement a déjà été engagé dans ce sens. Il en veut pour preuve la sous-traitance de la gestion du cadastre, une fonction relevant traditionnellement de la DGFIP, à une société privée. Il s'inquiète particulièrement d'une autre évolution, celle de l'impôt sur le revenu. Pour lui, le prélèvement à la source signifie d'abord une sous-traitance auprès des entreprises de la collecte de l'impôt, ce qui permet une partie des suppressions de poste envisagées. Un retour, selon lui, à une « situation d'Ancien Régime » où les fermiers généraux – collecteurs privés – collectaient l'impôt.

Ces fermiers généraux, certes, se payaient sur l'impôt. Ce n'est pas le cas du prélèvement à la source. Mais très significativement, **un tweet du compte « Prélèvement à la source »** de la DGFIP insistait ce même 11 juillet sur les atouts de ce système pour les entreprises, qui auront jusqu'à trois mois pour verser les sommes collectées. « *Un avantage indéniable pour leur trésorerie à court et moyen terme* », affiche

le tweet. Autrement dit, les entreprises seront bien « récompensées » par une facilité de trésorerie de leur « travail » de collecte de l'impôt sur le revenu. Du reste, la Cour des comptes a mis en garde contre le danger d'une baisse du recouvrement qui pourrait coûter jusqu'à 2 milliards d'euros.

Progressivement, le gouvernement met en place une vaste privatisation de cette fonction régaliennne absolue qu'est la collecte de l'impôt. Et compte sur ce mouvement pour pouvoir frapper encore une fois fortement l'administration fiscale. Gérard Darmanin a annoncé qu'il avancerait ses premiers objectifs en septembre, lors de la présentation du projet de loi de finances 2019, « *parce que nous y verrons alors un peu plus clair* ». Qui peut croire à une telle fable ? Si le ministre est capable d'évaluer les suppressions de poste en septembre, c'est qu'il l'est déjà aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur des réorganisations annoncées et des discussions nécessaires. Avec cette petite phrase qui confirme qu'un objectif sera inscrit dans la loi de finances, il trahit tout le caractère artificiel de son récit : il ne s'agit certes pas de partir de la réorganisation pour constater un éventuel sureffectif, mais bien de placer en premier l'objectif de suppression de postes. Le rabot est utilisé avec un gant de velours, mais c'est bien un rabot.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.